

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
06/12/19	12/11/20	2019-9269

1. Intitulé du projet

Aménagement du secteur "Le Plantier du Maine Gagneau" sur la Commune de Ruelle-sur-l'ouvre

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

NOALIS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Mme Elodie AMBLARD - Directrice Générale

RCS / SIRET

5 6 1 8 2 0 4 8 1 0 0 0 1 9

Forme juridique

SA à conseil d'administration

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39° Travaux, constructions et opérations d'aménagement b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha [...]	L'emprise du Permis d'Aménager du secteur Ouest représente environ 6,7 hectares

4. Caractéristiques générales du projet

Dolvent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'un nouveau quartier présentant un grande mixité de fonction:

- Résidence Intergénérationnelle (séniors autonomes) : 40 logements sur une emprise de 4500 à 5000 m².
- Résidence jeunes (solution Yellome pour les jeunes actifs) : 15 logements (studios meublés avec locaux communs, sous forme d'un collectif)
- Locatif social : 3 îlots de 15 logements (Individuel ou intermédiaire)
- Macro-lot pour aménageur privé : en fonction des superficies restantes.

4.2 Objectifs du projet

Le Plantier du Maine Gagneau est pointé comme « deuxième centralité » de Ruelle-sur-Touvre au niveau du PLUI. Ce nouveau quartier sera stratégique et proposera une mixité de fonctions : résidentiels, équipements, commerces, etc. , avec une volonté d'un quartier contemporain et exemplaire.

Il constitue un complément de l'offre foncière représentée par l'opération de renouvellement urbain menée sur les Seguins et les Ribéreaux.

Le quartier s'articulera autour de deux secteurs, un secteur Ouest dont le projet est porté par LOGELIA et le secteur EST qui fait l'objet de la présente demande d'examen au cas par cas.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Des travaux de voirie :

- X Un accès unique sera possible au niveau du Boulevard Salengro, avec l'aménagement envisagé d'un giratoire.
- X Une voie principale desservira l'ensemble du Maine Gagneau (secteurs Est et Ouest).
- X Des liaisons douces et des cheminements doux qui accompagnent les coulées vertes

Des espaces publics:

- X Des espaces verts et jardin (plantation d'essence locale)
- X Jeux d'enfants
- X Stationnements

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet vise

- X A favoriser les déplacements doux
- X Créer une ambiance végétale
- X A créer plus de connectivité entre les différents secteurs
- X A créer des espaces publics et des cheminements piétonniers
- X Créer une mixité sociale

A termes, les voiries seront rétrocédées à la ville ainsi que l'entretien des espaces verts.

Pour l'aménagement paysager, l'existant sera mis en valeur au maximum et la topographie viendra comme un atout pour créer des usages aux espaces publics (exemple : aire de jeux pour enfants).

Pour les jardins partagés, une association va être créée sur Ruelle-sur-Touvre.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Évaluation environnementale dans le cadre de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUI.

Le projet de l'aménagement de la partie Est du secteur du Maine Gagneau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Ensemble des lots	47 415 m ²
Voiries et espaces publics	15 000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Le Plantier du Maine
Gagneau sur la commune de Ruelle
sur Touvre 16600

Coordonnées géographiques¹

Long. 02° 18' 56" 3 Lat. 45° 67' 21" 9

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide floristique et pédologique n'a été identifiée sur l'aire d'étude, au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides, lors des inventaires menés de juillet 2018 à janvier 2019 dans le cadre de l'étude environnementale réalisée lors de la mise en compatibilité du projet avec le PLU.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Totalité du projet situé en dehors des zones d'expansion des crues définies par l'atlas des zones Inondables de Charente. Site localisé en sensibilité faible à très faible au risque de remontées de nappes. L'aléa Retrait gonflement des argiles, pouvant occasionner des glissements de terrain. Aléa sismique faible (zone 2). Risque potentiel d'affaissement du à la présence d'une ancienne carrière de sable La RD 1000 qui longe le site au sud et la RD 941 qui borde l'extrémité ouest du site fait l'objet d'un classement au titre des Infrastructures de transports de matière dangereuses
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est inclus dans le périmètre de protection rapprochée du captage de Coulonge sur Charente. (arrêté du 31 décembre 1976)
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FR 5402009 - Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents (Soloire, Boême, Echelle) à environ 1 km au sud.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise des surfaces agricoles, sur la partie Le Foyer représente environ 4,9 hectares. Cela reste inférieure aux 5 hectares requis pour réaliser l'étude préalable.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase travaux : Trafic d'engins de chantier Phase exploitation : Trafic de véhicule personnel des futurs habitants
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Selon l'arrêté de classement sonore des infrastructures de transports terrestres de RUELLE-SUR-TOUVRE, le site d'étude est concerné par les nuisances sonores: - du tronçon 2 de la RD 941, Inscrite en catégorie 4 et qui longe le site à l'Ouest - du tronçon 4 de la RD 1000 (contournement Est d'Angoulême), Inscrite en catégorie 3 et qui longe le site au Sud.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase travaux : odeur de gaz d'échappement des engins de chantiers Phase exploitation : pas de nuisance olfactive
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase travaux: vibration liées aux travaux de construction Phase exploitation : pas de vibration
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase travaux : travaux diurne ne nécessite pas d'éclairage Phase exploitation : éclairage des logements individuels
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase travaux: rejet de gaz d'échappement et poussières Phase exploitation : pas de rejet
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejet des eaux pluviales à débit régulé dans le réseau public et protection pour une pluie de retour 20 ans minimum conformément au cahier des prescriptions techniques générales du service assainissement du GrandAngoulême. Rejet des eaux usées vers le réseau d'assainissement public, conformément au cahier des prescriptions techniques générales du service assainissement du GrandAngoulême.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase travaux: déchets de construction Phase exploitation : Déchets ménagers

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise des surfaces agricoles, représente environ 4,9 hectares. Cette emprise va être transformé en secteur résidentiel.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

L'aménagement du secteur 1 du quartier - partie Ville porté par l'aménageur Logélia qui comprend:

- Intermarché avec station-service
- Projet EHPAD et Pôle Enfance : projet soutenu par l'ARS et la CAF. Zone Intergénérationnelle et Jardins partagés. Proposer en complément de l'EHPAD, un accueil global pour les enfants. Il y aurait une crèche avec environ 40 places, dont 30% seraient pour un accueil en inclusion d'enfants handicapés de 3 à 6 ans qui ne sont pas scolarisés. Une MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) offrirait également un accueil en horaire décalé.
- Zone de logements sociaux OPH : 23 logements (habitat individuel groupé et logements intermédiaires R+1)

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures destinées à éviter ou réduire les éventuels effets négatifs sont les suivantes:

Création d'espaces verts

Gestion des eaux pluviales par rétention régulation et rejet dans le réseau public

Raccordement des eaux usées au tout à l'égout

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet porte sur l'aménagement d'une zone faisant l'objet de la révision du PLUI de la Commune.

Ainsi les enjeux et impacts éventuels ont été pris en compte dans le cadre de l'évaluation environnemental et porté à enquête publique.

D'un point de vue environnemental, le projet s'inscrit dans une volonté de déplacement doux et de mise en valeur du paysage.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Note explicative Annexe 8: Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU Annexe 9 : Projet phase AVP

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

ANGOULEME

le,

6/12/2019

Signature

NOALIS
Rue d'Iena - CS 52119
ANGOULEME Cedex
561 020 181 00050 - Code APE 6820 A